

**Rémunération des experts-évaluateurs du projet européen MSCA-COFUND-Clear-Doc**

**Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel**

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

**Vu** le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** la note de présentation jointe à la présente délibération.

*Considérant que dans le cadre du projet européen COFUND City Lab Education And Research DOctoral programme (CLEAR-Doc), coordonné par l'Université Gustave Eiffel, il est envisagé de recruter 30 ESRs (Early stage researchers) ;*

*Considérant que des experts-évaluateurs seront chargés d'évaluer les candidatures et ce, à titre exceptionnel.*

*Considérant qu'il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les modalités de rémunération des experts-évaluateurs du projet CLEAR-Doc telles que présentées ;*

**Délibère**

**Article 1<sup>er</sup>**

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>25</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>:</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de votes pour</b>	<b>:</b>	<b>23</b>
<b>Nombre de votes contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

## Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le président de l'Université Gustave Eiffel**  
A Champs-sur-Marne le 21 mars 2022



**NOTE MISE EN ŒUVRE DE LA REMUNERATION DES EXPERTS-EVALUATEURS DANS LE CADRE DES CANDIDATURES DU PROGRAMME MSCA-COFUND-CLEAR-DOC (GRANT N°101034248)**

Contexte :

Dans le cadre du recrutement des 30 ESRs (Early stage researchers) du programme CLEAR-Doc (15 en 2022 et 15 en 2023), il est prévu de recruter et d'indemniser un nombre suffisant d'experts-évaluateurs européens et internationaux qui évalueront les candidatures, et qui seront issus des secteurs académique et non académique, répartis en 5 panels thématiques /disciplinaires :

- Sciences Humaines et Sociales
- Sciences de l'environnement
- Mathématiques, informatique, technologies de la communication
- Sciences pour l'Ingénieur
- Sciences et technologie

Chaque dossier de candidature sera évalué par 2 experts. Et chaque audition se fait devant un jury composé de l'ensemble des experts du panel associé.

Ces experts évaluateurs auront ainsi pour mission :

- D'évaluer les dossiers de candidature (Étape 1)
  - Remplissage d'une grille d'évaluation normalisée
  - Rédaction d'un rapport d'évaluation succinct
- De participer au jury de sélection finale pour les auditions (Étape 2)
- De participer aux réunions de mise en œuvre des évaluations :
  - Briefing avant les évaluations des dossiers (2h)
  - Briefing avant les auditions (2h)
  - Réunion de consensus pour validation la liste finale des ESR retenus (2h)

Ces expertises ne donneront pas lieu à des déplacements : les expertises se feront à distance, avec des dossiers électroniques et les auditions se feront par vidéoconférence.

**Statut de l'expert**

Dans le cadre du programme CLEAR-Doc, les experts recrutés n'auront pas la nationalité française et ne seront ni des prestataires ayant le statut de travailleur indépendant, ni des fonctionnaires de l'état.

L'expertise doit donc faire l'objet d'une décision de recrutement, d'un contrat à durée déterminée (modèle proposé en annexe) et la rémunération est versée sur la base de la déclaration des services faits (annexée au contrat), indiquant le nombre de participations aux **réunions de briefing**, le **nombre de dossiers de candidatures évalués** et le **nombre d'auditions** auxquelles l'expert a participé.

Nous proposons les tarifs suivants. Les montants indiqués sont des montants bruts.

Tâches	Tarif
Évaluation des dossiers de candidature - Remplissage de la grille d'évaluation - Rédaction du rapport d'évaluation	90€ / dossier
Participation aux auditions en tant que membre du jury - Remplissage de la grille d'évaluation - Rédaction du rapport d'évaluation	75€ / audition
Participation aux réunions de mise en œuvre - Briefing avant les évaluations des dossiers - Briefing avant les auditions - Réunion de consensus	150€ /réunion

Délibération sur:

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la rémunération des experts-évaluateurs dans le cadre des candidatures du projet européen MSCA-COFUND-CLEAR-Doc.

Document joint:

Annexe Contrat de travail à durée déterminée et déclaration des services faits